Image not found or type unknown

Ouverture d' un compte séparé par des coproriétaires

Par **barucolin**, le **03/10/2010** à **17:37**

Bonjour, le 3 octobre 2010
Messieurs,
je souhaiterai connaitre la legislation d' un compte séparé par des copropriétaires, est il excat que pour ouvrir un compte sparé gérait par les copropriétaires il faut disposer d' une avance de trésorie d' environ 1/6° du budget prévisionnel.
merci de votre réponse.
barucolin

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés